



VILLE D'ENSISHEIM

Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA SEANCE
DU 31 AOUT 2015**

Présents :

M. HABIG Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM. KREMBEL Philippe, COCQUERELLE Delphine, SCHULTZ Lucien, GRICOURT-WEBER Geneviève, STURM Christophe, COADIC Gabrielle, TOMCZAK François, Adjoint, MARETS Patric, HEGY Patrice, DELACOTE Rémy, MISSLIN Christine, KRASON Philippe, CARDONER Anne-Laure, THIRIET Emmanuelle, ELMLINGER Carole, SCHMITT Muriel, MORITZ Nicolas, LAMAS Damien, SANJUAN José, FUCHS Evelyne, DIRRENBURGER Jean-Pierre, DELEERSNYDER Ludwig, HOFFARTH Catherine, FISCHER Gilles, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés : SOLOHUB MISSLAND Pierrette KUHLBURGER Brigitte
BECHLER Philippe, KHEDIMALLAH Sabrina,**

Absent :

**Procurations : SOLOHUB MISSLAND Pierrette procuration à Mme GRICOURT-WEBER
KUHLBURGER Brigitte procuration à M. KREMBEL**

Secrétaire : M. KREMBEL, Adjoint au Maire

**Présents également : Mme SAUVE Marie, Directrice Générale des Services
M. THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint**

**Presse : Dernières Nouvelles d'Alsace
Alsace**

Auditeurs : /

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.

Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Restructuration de l'école élémentaire Mines les Prés Fleuris :
 - a) résultat de la consultation concernant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école Mines « les prés fleuris »
 - b) présentation de la candidature à l'appel à projet Plan climat-énergie du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon
5. Prêt à usage conclu entre la SCI l'Obernoi et la ville d'Ensisheim
6. Développement économique – approbation des conditions liées à la vente d'un terrain communal de Meyenheim à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
7. Vente de la licence IV du restaurant la Couronne acquise par la commune
8. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 29 juin 2015.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- désigne M. Philippe KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte de la décision prise en vertu de cette délégation :

Décision n°15/2015 du 23 juin 2015 : portant attribution d'un marché de fourniture de tableaux blancs interactifs à la société Alsace Micro Service de Colmar pour un montant de 29.500 € HT.

Décision n°16/2015 du 1^{er} juillet 2015 : portant attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux faubourg de Belfort et de l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable rue de la gare au Cabinet BETIR d'Ammerschwihir pour un montant de 10.815 € HT.

Décision n°17/2015 du 1^{er} juillet 2015 : portant attribution d'un marché de prestations de services informatique, maintenance, entretien et assistance du parc informatique de la ville à la société OCI de Didenheim pour un montant de 8.225 € HT.

Décision n°18/2015 du 16 juillet 2015 : portant signature d'un avenant n°5 au marché d'exploitation de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation avec la société Cofely, portant le montant initial du marché de 142.496,00 € HT à 165.445,21 € HT.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain *14 déclarations d'intention d'aliéner* ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 4 : RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MINES LES PRES FLEURIS :

Monsieur le Maire expose :

a) Résultat de la consultation concernant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école Mines "des Prés Fleuris"

Vu la décision du 14 mai 2013 missionnant l'ADAUHR pour un marché de services concernant la faisabilité et la programmation de l'école élémentaire Mines des "Prés Fleuris",

Vu la délibération en date du 26 mai 2015 approuvant le projet de restructuration de l'école Mines des "Prés Fleuris" et décidant de lancer la procédure négociée pour une mission de maîtrise d'œuvre selon l'article 74.III du Code des Marchés Publics,

Vu :

- la publication dans les Journaux "L'Alsace" et "Les Dernières Nouvelles d'Alsace", le BOAMP et le JOUE
- l'affichage sur le panneau extérieur des informations officielles de la mairie
- la publication sur la plate-forme de dématérialisation : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com> en date du 27 mai 2015 en vue de la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre,

Le délai de remise des candidatures était fixé le 6 juillet 2015 à 11 heures.

Vu :

- l'analyse des 36 candidatures, réceptionnées par la commune avant le 06 juillet 2015 à 11 heures, effectuée par le jury réuni le 20 juillet 2015 et le classement des 3 équipes en résultant,
- l'audition respective des 3 équipes de maîtrise d'œuvre effectuée le 17 août 2015 et la négociation engagée avec ces mêmes 3 équipes,
- la décision d'attribution par la CAO réunie le 31 août 2015,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **décide** de retenir le cabinet d'architecte Jacques KOESSLER Architecture de Cernay associé aux :

Bureau d'études structure : CTE de Riedisheim

Bureaux d'études fluides : BE WEST de Bitschwiller-les-Thann

Bureau d'études électricité : B2E de Thann

Economiste : CTE de Riedisheim

pour exécuter le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant total comprenant les tranches ferme et conditionnelle de 232 995,00 € HT soit 279 594,00 € TTC comportant la mission de base incluant les études d'exécution, de synthèse, de diagnostic, l'Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier (OPC), les dossiers de

demandes de subvention auprès des différents organismes ainsi que l'étude des approvisionnements énergétiques, l'étude de simulation thermique dynamique, le traitement de la signalétique, le relevé du bâtiment existant ainsi que la mission CSSI.

La tranche ferme représente un montant d'honoraires de 225 995 € HT ; le montant des travaux pour cette tranche est estimé à 2 350 000 € HT, valeur août 2015.

Les taux d'honoraires pour la tranche ferme sont décomposés par mission de la manière suivante :

- Un taux de 7,77 % pour la mission de base étendue aux études d'exécution et de synthèse soit 182 595,00 € HT.
- Un taux de 1,2 % pour la mission OPC soit 28 200,00 € HT
- Un forfait de 2 000 € HT pour la réalisation des dossiers de demandes de subvention (représentant un pourcentage de 0,08 %)
- Un forfait de 1 500 € HT pour l'étude des Approvisionnement Energétiques (représentant un pourcentage de 0,06 %)
- Un forfait de 4 000 € HT pour l'étude thermique selon le cahier des charges de la Région Alsace (représentant un pourcentage de 0,17 %)
- Le traitement de la signalétique (inclus dans la mission)
- Un forfait de 3 000 € HT pour les relevés du bâtiment (représentant un pourcentage de 0,12 %)
- Un forfait de 4 700 € HT pour la mission CSSI (représentant un pourcentage de 0,20 %).

Les taux de tolérance ont été fixés à 2 % phase études et 2 % phase travaux.

La **tranche conditionnelle** représente un montant de 7 000 € HT ; le montant des travaux pour cette tranche est estimé à 200 000 € HT, valeur août 2015.

Les taux de tolérance ont été fixés à 2 % phase études et 2 % phase travaux.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

b) Présentation de la candidature à l'appel à projet Plan Climat-Énergie du Pays Rhin – Vignoble – Grand Ballon

Le programme de la restructuration de l'école élémentaire Mines "Prés Fleuris" inscrit entre autre ce bâtiment dans une logique de développement durable, avec un souci de maîtrise des coûts d'exploitation au service d'une qualité de vie et d'un confort en toute saison. Ainsi lors de la conception de ce projet, la cible "gestion de l'énergie" a été placée en priorité dans la démarche de restructuration.

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de cette opération dans le dispositif d'appel à projets 2015 "Rénovation globale basse consommation des bâtiments publics" engageant la commune dans l'appel à projet du Pays et valide la réalisation d'une étude

thermique préalable sur le bâtiment à rénover selon le cahier des charges « rénovation globale basse consommation des bâtiments 2015 » de la Région Alsace.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire à engager la commune dans l'appel à projet du Pays ;
- **valide** la réalisation d'une étude thermique préalable sur le bâtiment à rénover ;
- **sollicite** également l'aide de la Région Alsace pour mener l'étude thermique.

Point n° 5 : PRET A USAGE CONCLU ENTRE LA SCI L'OBERNOIS ET LA VILLE D'ENSISHEIM

Monsieur le Maire expose :

La Ville est sollicitée par la société civile immobilière (SCI) l'Obernois, au capital de 304.90 €, ayant son siège à 68170 RIXHEIM, 128, rue de l'Ile Napoléon, représentée par son gérant, Monsieur Oguz KARADAG pour le prêt à usage d'un espace composé de onze (11) places de stationnement à l'air libre, séparées les unes des autres par des bandes de peinture blanche tracées sur le sol ayant pour assiette foncière la moitié nord des deux parcelles appartenant à la Commune d'Ensisheim et colorées en rose (confère plan ci-joint), cadastrées comme suit :

- Section 5 N°69/11 sise Rue du Renard d'une superficie d'1.66 are,
- Section 5 N°70/11 sise Rue du Renard d'une superficie d'1.34 are.

Ces places de parking seront mises à disposition de l'Hôtel-Restaurant « la Couronne » qui sera créé dans le bâtiment sis 47, rue de la 1^{ère} Armée Française 68190 à Ensisheim.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande aux conditions particulières suivantes :

- Date d'effet : date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » ;
- Durée du prêt à usage : 30 ans, à compter de la date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » (qui était initialement prévue le 1^{er} juin 2015) ;
- Durée de validité de l'acte authentique : jusqu'au 1^{er} juin 2016 et sous réserve que l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » soit ouvert au public à cette date ;
- Loyer forfaitaire annuel : 1 € symbolique à verser au 1^{er} juin de chaque année ;
- Travaux à la charge du prêteur : la Ville d'Ensisheim s'engage à réaliser à ses frais l'aménagement des onze (11) places de parking à compter de la date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » ;
- Interdiction de toute sous-location ;
- Obligation de contracter une assurance, la Ville déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Mr Fischer : pouvez-vous confirmer que ces places de stationnement pourront-être utilisées par les riverains et/ou à l'occasion de manifestations particulières ?

Mr Le Maire : le stationnement est prévu pour les gens qui occupent l'hôtel et le restaurant, il reste toute la longueur de parking vers la rue.

Concernant le projet de médiathèque, il faudra réfléchir à des places de stationnement à l'intérieur de l'emprise du projet.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **fait sienne** la proposition sus visée.

**Point n° 6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION DES
CONDITIONS LIEES A LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL DE
MEYENHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN**

Monsieur le Maire expose :

Suite à la restitution de l'étude de faisabilité et d'aménagement de zones d'intérêt communautaire réalisée en 2014 par le Cabinet d'étude Berest, le Conseil de Communauté par délibération du 1^{er} octobre 2014, a décidé la programmation et la mise en œuvre d'une zone d'activités à Meyenheim.

Cette dernière sera localisée de long de la RD3bis, en entrée Sud-Est du village à proximité immédiate du demi-échangeur autoroutier, favorisant les relations en direction de Colmar. D'une superficie de 8,90 ha, cette zone sera réalisée en deux phases et permettra la création d'une trentaine de lots destinés à l'accueil d'entreprises.

La première phase portera sur l'aménagement d'une parcelle communale d'une superficie de 447,27 ares cadastrée section 43 parcelle 200. Elle permettra la création d'une vingtaine de lots allant de 5,50 à 71 ares dont les travaux devraient débuter en septembre 2015. A ce jour, deux entreprises ont déjà effectué une réservation de lots.

A cet effet, les Conseil de Communauté et Conseil Municipal de Meyenheim ont délibéré respectivement le 9 et 16 juin 2015 sur le projet d'acquisition foncière de cette parcelle communale.

Le prix d'achat a été fixé à 357 816,00 €. Il est entendu qu'il n'y aura pas d'indemnisations des exploitants.

Vu l'article 89 de la loi n° 2010-1563 précisant notamment « lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activités économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété dans la mesure où ils sont nécessaire à l'exercice de cette compétences.

Dès lors, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée ».

Mr Fischer : l'autoroute est un atout considérable pour le développement économique de notre territoire.

Néanmoins, le développement de ces zones d'activités vient grever des terres agricoles de qualité.

Jusqu'où ira-t-on en termes de développement économique ? N'est-on pas en train de mettre en difficulté notre territoire dans une logique de développement durable ?

Mr Le Maire : une étude a été réalisée par la communauté de communes quant à la répartition des différentes zones d'activité.

Il est prévu de développer des zones là où il y a de la demande en provenance des artisans tout particulièrement. Deux terrains sont déjà réservés à ce jour, ce qui montre qu'une demande existe. Ces développements de ZA concourent également à raccourcir le trajet domicile-travail.

Deux zones sont également prévues, à Niederhergheim et Ensisheim, pour de plus grosses entreprises, afin de pouvoir répondre à la demande rapidement.

Le taux de chômage dépasse les 10%, il est de la responsabilité de la collectivité de préparer l'avenir et pouvoir accueillir des investisseurs.

Pour limiter cette consommation de terres agricoles, on fait en sorte aujourd'hui d'allouer aux entreprises des surfaces nécessaires à l'exercice de leur activité sans qu'elles ne fassent de la réserve foncière, ce qui a pu être le cas autrefois.

Mr Fischer : il faut avoir une vue sur ces deux enjeux, environnementaux et économiques. Existe-il des gardes fous au niveau du Scot ?

Mr Le Maire : oui, on nous demande de densifier l'habitat et les zones d'activités. Paradoxalement, on nous demande également des aménagements paysagers : il faut trouver le bon équilibre.

***Le Conseil Municipal,
27 voix Pour, 2 Abstentions (M. Fischer, Mme Hoffarth),***

- **approuve** les conditions financières et patrimoniales susvisées relatives au transfert du terrain cadastré section 43 parcelle n°200, d'une superficie de 447,27 ares, nécessaire à l'aménagement de la ZA de Meyenheim par la CCCHR.

Point n°7 - VENTE DE LA LICENCE IV DU RESTAURANT DE LA COURONNE ACQUISE PAR LA COMMUNE

M. le Maire expose :

Depuis le 3 août 2011, la commune est propriétaire d'une licence de quatrième catégorie qui provient de l'établissement « Restaurant de la Couronne ».

L'établissement va être rénové et le nouveau propriétaire prévoit la réouverture du restaurant et de l'hôtel, il est bien entendu intéressé par le rachat de cette licence IV.

Je vous propose donc de lui céder pour la somme de 3 500 euros.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** la vente de la licence IV provenant du « Restaurant de la Couronne » à la SCI de la Couronne ;
- **fixe** le prix de vente à la somme de 3 500 euros ;
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente y afférent.

Point n° 8 – DIVERS ET INFORMATIONS

a) **TABLETTES INFORMATIQUES**

- formation des élus à l'utilisation de tablettes informatiques dans le cadre de leur mandat de conseiller municipaux

b) **MANIFESTATIONS**

- du 3 au 30 octobre : exposition le voyage – Musée de la Régence
- le 4 septembre à 15 heures : conférence déambulatoire à la découverte du patrimoine historique
- le 17 septembre à 20 heures : les jeudis de l'ouïe – palais de la Régence
- du 19 au 20 septembre : journées européennes du patrimoine
- le 24 septembre à 20 heures : Jeudis de l'ouïe – palais

c) **JOURNEE NATIONALE D'ACTION**

- Vendredi le 18 septembre à 19 heures devant la mairie: rassemblement devant la mairie dans le cadre de la journée nationale d'action de l'association des maires de France contre le projet de loi de finance pour 2016.

d) **REMERCIEMENTS**

- de l'association FAST pour la contribution de la ville au succès de la 1^{ère} édition de l'Elsassman qui s'est déroulée le 12 juillet 2015

e) **CONSEIL MUNICIPAL**

- 28 septembre 2015 : Conseil Municipal précédé des Commissions Réunies le 21 sept.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 H 45 et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune
d'Ensisheim de la séance du 31 août 2015**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Restructuration de l'école élémentaire Mines les Prés Fleuris :
 - a) résultat de la consultation concernant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école Mines « les prés fleuris »
 - b) présentation de la candidature à l'appel à projet Plan climat-énergie du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon
5. Prêt à usage conclu entre la SCI l'Obernoi et la ville d'Ensisheim
6. Développement économique – approbation des conditions liées à la vente d'un terrain communal de Meyenheim à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
7. Vente de la licence IV du restaurant la Couronne acquise par la commune
8. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 ^{ème} Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		
Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		
François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		

Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale	Excusée – procuration à Mme Gricourt-Weber	
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Krembel	
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal	Excusée –	
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		
Sabrina KHEDIMALLAH	Conseillère municipale	Excusée –	
Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		

Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseillère municipale		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale		
Jean-Pierre DIRRENBARGER	Conseiller municipal		
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale		
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		